

ARRÊTÉ 07-1L

Établi en vertu de la LOI SUR L'URBANISME

Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale de Beaubassin-est

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 77.2 de la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil de la Communauté rurale de Beaubassin-est, dûment réuni, adopte ce qui suit :

L'arrêté 07-1 intitulé «Arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale de Beaubassin-est» est modifié en:

- Le changement de zonage des propriétés situés le long de la route 933 à Haute-Aboujagane, demande de Shediac Vineyards, le requérant M. Paul Minnaar. Et dont les numéros d'identification sont les 00859835, 70145800 et 70294160 de la zone RR à la zone DR pour des fins agricoles afin de permettre des vignes pour la production du vin.

PREMIÈRE LECTURE PAR TITRE: Le 21 juillet, 2008
Date

DEUXIÈME LECTURE EN INTÉGRALITÉ : Le 18 août, 2008
Date

TROISIÈME LECTURE ET ADOPTION: Le 18 août, 2008
Date

M. Ola DRISDELLE, maire

Mme Christine LeBLANC, greffière trésorière